

République et canton  
de Genève



Commune d'Anières

CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE D'ANIERES

Séance du mardi 12 novembre 2013  
Législature 2011-2015

Procès-verbal

**Présences :**

**Exécutif**

M. Patrick ASCHERI	Maire	
M. Serge SERAFIN	Adjoint	
M. Pierre CHOLLET	Adjoint	

**Bureau du Conseil municipal**

Mme Florence PULIDO	Présidente	<i>Excusée</i>
Mme Corinne ALHANKO-BAUER	Vice-Présidente	
Mme Dominique LAZZARELLI	Secrétaire	

**Conseillers municipaux**

		M. Pierre-Yves DECHEVRENS	
Mme Denyse BARBEZAT-FORNI		Mme Isabelle de PLANTA	
M. Antoine BARDE		M. Christophe DEVENOGE	
Mme Caroline BENBASSAT		M. Christian HALLER	
M. Louis BOLDRINI		M. Gilbert HUMBERT	
Mme Chantal BORDIER		M. Philippe GAILLARD	
M. Pierre BUHOLZER		Mme Roberta RANNI	
M. Christophe CHAPOTAT		M. Pascal WASSMER	

**Public :** /

## ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 29 octobre 2013.**
- 2. Communication(s) du bureau.**
- 3. Rapports des commissions et délibérations**
  - a. Rapport de la commission « Finances et aide humanitaire ». Séance du mardi 5 novembre 2013 (M. Christophe DEVENOGE – Président).
    - ✚ **Délibération N°35** – Proposition du Maire relative au budget de fonctionnement annuel 2014, au taux des centimes additionnels.
    - ✚ **Délibération N°36** – Proposition du Maire relative au dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2014.
    - ✚ **Délibération N° 37** – Proposition du Maire pour la création d'un règlement relatif à l'octroi de subventions destinées à des associations d'aide à l'étranger – LC 02 541 (en complément à la LC 02 540).
    - ✚ **Délibération N° 38** – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire. Rubrique 08-314 « Entretien immeubles par tiers » - Compte de fonctionnement 2013. Eradication des punaises de lit – Colonie les Mélèzes à Morgins.
    - ✚ **Délibération N° 39** – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire. Rubrique 54-365 « Institutions pour la jeunesse » - Compte de fonctionnement 2013.
  - b. *Rappel* du rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ». Séance du mardi 15 octobre 2013. Préavis sur la demande d'ouverture d'un crédit d'engagement – Trottoir route de l'Hospice (M. Gilbert HUMBERT, Président).
    - ✚ **Délibération N° 40** – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement destiné à l'aménagement d'un trottoir – Route de l'Hospice – Tronçon chemin des Ambys/Route de Thonon – dp communal - Parcelle N° 5763/Plan 40 – RC de Thonon.
- 4. Proposition(s) du Maire et des Adjoints.**
- 5. Communication(s) du Maire et des Adjoints.**
- 6. Propositions individuelles et questions.**

*Mme la Présidente Florence PULIDO étant excusée ce jour, c'est Mme Corinne ALHANKO-BAUER qui assurera la Présidence de cette séance.*

Mme Corinne ALHANKO-BAUER ouvre la séance à 19h.00, salue l'Assemblée et prie d'excuser l'absence de Mme Florence PULIDO, retenue par des obligations familiales.

### **Déclaration de M. le Maire Patrick ASCHERI**

Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire.

M. le Maire tient, au nom des Autorités communales et au nom du Conseil municipal, à féliciter M. Antoine BARDE pour sa nomination à la vice-Présidence du Grand Conseil de la République et canton de Genève pour 2014-2015. Selon la pratique, M. Antoine BARDE assumera vraisemblablement la Présidence en 2015, donc sera le premier citoyen de la République et canton de Genève.

Pour fêter dignement cette future nomination, M. le Maire informe qu'une réception sera organisée en son honneur au début de l'année 2015.

Applaudissements de l'Assemblée.

M. Antoine BARDE remercie M. le Maire de cette déclaration, ainsi que toutes les personnes qui le soutiennent dans son cursus politique.

---

### **Point 1**

#### **Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 29 octobre 2013**

N'ayant pu être envoyé dans un délai respectable, le projet de procès-verbal de la séance du mardi 29 octobre 2013 sera approuvé lors de la prochaine séance du Conseil municipal prévue le lundi 9 décembre 2013.

---

### **Point 2**

#### **Communication(s) du bureau.**

#### **Commission « Sociale, culture et loisirs » - Report de la séance du mardi 26 novembre 2013**

En accord avec la Présidente de la commission « Sociale, culture et loisirs », la séance prévue le mardi 26 novembre 2013 est reportée au **mardi 3 décembre 2013** à 20h.00.

---

### **Point 3**

#### **Rapports des commissions et délibérations.**

##### **a. Rapport de la commission « Finances et aide humanitaire ». Séance du mardi 5 novembre 2013 (M. Christophe DEVENOGE – Président).**

Mme la Présidente passe la parole à M. Christophe DEVENOGE, Président de la commission « Finances et aide humanitaire ».

M. le Président informe que la commission s'est réunie le mardi 5 novembre 2013 et a été consacrée à l'étude du projet de budget 2014. M. le Maire a passé en revue les différentes rubriques et sous-rubriques. Il ressort de ce projet de budget 2014 les points suivants :

- ✓ Dès le 01.01.2014, les jetons de présence des membres du Conseil municipal seront augmentés. Le prix horaire des Présidents de commission passera de 40 F à 60 F et celui des commissaires de 30 F à 50 F. Il s'agissait d'harmoniser le prix horaire à ce qui se pratique dans les autres communes. Cette révision a été votée favorablement et à l'unanimité par les membres de la commission des finances. Cette révision peut se faire sans augmenter la sous-rubrique 01-317 « Dédommagement » qui est riviée à 47'000 F depuis quelques années.
- ✓ Dès 2014, un contrat de prestation sera signé avec la commune de Collonge-Bellerive en ce qui concerne la police municipale. Une somme de 124'000 F est prévue dans le budget 2014, sachant que l'engagement direct d'un Agent de Police Municipale coûterait plus cher. En parallèle, la Commune poursuivra à recourir aux services de la société de sécurité privée GPA (Guardian Protection SA).
- ✓ Pour la rubrique « Culture et loisirs », un budget un peu plus important a été prévu dans le budget 2014, en raison notamment de l'organisation du 1<sup>er</sup> août en lien avec une animation musicale. Il sera également acheté et installé au Débarcadère un radeau flottant pour les jeunes d'un coût de 15'000 F. 2014 est également l'année de l'organisation de la manifestation « Art et Artisanat » dont le coût prévisible se monte à environ 45'000 F.
- ✓ Pour la rubrique « Institutions pour la jeunesse », la T'Anières, l'Ile-aux-Mômes et le P'tit Resto, plus de charges sont prévues en 2014. Pour la T'Anières, en raison de la mise en application d'une Convention Collective de Travail (CCT), l'augmentation des salaires, l'adaptation LPP. Pour l'Ile-aux-Mômes, une diminution de la participation financière des parents, avec comme conséquence la prise en charge plus importante des communes. Pour le P'tit Resto, il est prévu une augmentation de salaires pour la cuisinière et son aide. Un impact figure déjà sur les comptes 2013, raison du vote ce jour de la délibération N° 39.

- ✓ Pour la rubrique « Impôts », l'indice général de capacité financière de la Commune se dégrade. Il était de 199.14 points en 2011, 158.67 points en 2012 et de 130.60 points en 2013. La conséquence est une augmentation de la part privilégiée qui passe de 20 % à 26 %. Cela veut dire que désormais l'impôt communal sur les personnes physique de répartira comme suit : 26 % pour la commune de domicile (soit Anières) à la place de 20 % et 74 % pour la commune de travail à la place de 80 %. La Commune touchera donc une plus grande part de l'impôt communal sur les personnes physique.
- ✓ Pour 2014, les investissements prévus s'élèvent à 3'110'000, dont voici les plus importants :
  - Chemin des Avallons, dépendance, liaison piétonne avec la route d'Hermance, à hauteur de 700'000 F.
  - Le Floris, travaux, en lien avec la cuisine, à hauteur de 620'000 F.
  - Route de l'Hospice, aménagement d'un trottoir, à hauteur de 600'000 F, dont la délibération N° 40 sera présentée ce jour.
  - La colonie « Les Mélèzes » à Morgins, à hauteur d'environ 550'000 F. Il s'agit d'envisager des travaux de réfection urgents à entreprendre. En effet, des madriers soutenant les étages ont bougé et les travaux ont été devisés à environ 250'000 F. Tenant compte de la situation, M. le Maire a proposé d'augmenter ce crédit de 250'00 F pour faire d'autres travaux d'entretien et de rénovation, soit la création de chambres plus petites, refaire les sanitaires, douches, soit remettre l'aménagement intérieur aux normes d'aujourd'hui. L'objectif est d'augmenter la capacité de location de cette colonie, notamment aux écoles privées. La commission a préavisé favorablement et à l'unanimité d'engager la totalité des travaux pour un montant estimé à ce jour à 550'000 F.
  - La délibération N° 38, présentée ce jour au Conseil municipal, vise à ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire de 15'000 F, afin d'éradiquer de nombreuses punaises de lit dans les matelas de la colonie. M. le Maire tient à souligner que ce crédit vise à répondre aux nombreux « pinaillages » de la Cour des comptes, constatés dans diverses communes. La commission a préavisé favorablement l'ouverture de ce crédit budgétaire supplémentaire.

En conclusion, le budget 2014 tel que présenté par M. le Maire permet de faire face à toutes les charges, y compris les investissements. Il n'est donc pas nécessaire d'augmenter le taux du centime additionnel. Il n'est pas non plus nécessaire de percevoir la taxe professionnelle.

La commission « Finances et aide humanitaire » a préavisé favorablement le maintien du centime additionnel à 33 centimes, le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle à 100 %, ainsi que le budget 2014.

Par conséquent, la commission « Finances et aide humanitaire » recommande au Conseil municipal d'accepter les délibérations N<sup>os</sup> 35 et 36, qui seront présentées tout à l'heure.

Pour terminer, s'agissant de l'aide à l'étranger, M. le Maire a fait produire un règlement. Ce document énumère les critères qui donnent droit à une subvention, édicte sous quelle forme une Association doit déposer sa demande et la motiver, etc. La commission a préavisé favorablement, à l'unanimité, ce règlement qui fera l'objet de la délibération N° 37.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente donne lecture de la délibération N° 35 et propose de passer au vote.

### **Délibération N°35 – Proposition du Maire relative au budget de fonctionnement annuel 2014, au taux des centimes additionnels.**

Vu le budget administratif pour l'année 2014 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de **10'362'617 F** aux charges et de **10'426'189 F** aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à **63'572 F**,

attendu que l'autofinancement s'élève à **3'110'000 F**, au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de **3'021'448 F** et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de **63'572 F**,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2014 s'élève à **33 centimes**,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de **3'110'000 F** aux dépenses et de **0 F** aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à **3'110'000 F**,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de **3'085'020 F**, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de **24'980 F**,

vu la présentation du budget 2014 au Conseil municipal le 29 octobre 2013,

vu le rapport de la commission des finances du 5 novembre 2013,

vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 70, al. 1, lettre b et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal  
décide  
par 15 oui, unanimité – 0 non – 0 abstention**

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2014 pour un montant de **10'362'617 F** aux charges et de **10'426'189 F** aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à **63'572 F**.
2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2014 à **33 centimes**.

---

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente donne lecture de la délibération N° 36 et propose de passer au vote.

**Délibération N°36 – Proposition du Maire relative au dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2014.**

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'article 308 c, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

vu le rapport de la commission des finances du mardi 5 novembre 2013,

sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal  
décide  
Par 10 oui – 4 non** (Mme Denyse BARBEAZT-FORNI, MM. Louis BOLDRINI, Pierre-Yves DECHEVRENS, Gilbert HUMBERT) – **1 abstention** (M. Philippe GAILLARD)

De fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2014 à **100 %**.

---

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente donne lecture de la délibération N° 37 et propose de passer au vote.

**Délibération N° 37 – Proposition du Maire pour la création d'un règlement relatif à l'octroi de subventions destinées à des associations d'aide à l'étranger – LC 02 541 (en complément à la LC 02 540).**

Vu l'art. 30, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu l'approbation du Conseil municipal pour la création du fonds « Aide humanitaire » en date du 30 janvier 2007, délibération approuvée par le Département du Territoire (DT) en date du 12 mars 2007 (délibération No 67),

vu l'approbation du Conseil municipal relative au règlement du fonds « Aide humanitaire » le 20 février 2007, exécutoire à l'issue du délai référendaire, soit le 31 mars 2007 (délibération No 70),

vu l'approbation du Conseil municipal relative à la modification de l'article 2 du fonds « Aide humanitaire » le 18 juin 2013 (délibération No 31) LC 02 540, délibération approuvée par le Département de l'Intérieur, de la Mobilité et de l'Environnement (DIME) en date du 9 septembre 2013,

vu la volonté de l'Exécutif d'édicter un règlement ayant pour but de définir les conditions et modalités d'octroi de subventions dites d'aide à l'étranger LC 02 541, avec comme annexe le règlement du fonds LC 02 540 qui en définit les ressources,

vu la volonté de l'Exécutif d'intégrer ce règlement LC 02 541 et son annexe LC 02 540 dans le Système de Contrôle Interne (SCI),

vu le règlement LC 02 541 du fonds « Aide humanitaire », faisant partie intégrante de la présente délibération, ainsi que son exposé des motifs,

vu le rapport de la commission « Finances et aide humanitaire » du mardi 5 novembre 2013,

sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal**  
**décide par**  
**15 oui, unanimité – 0 non – 0 abstention**

D'approuver ce règlement ayant pour but de définir les conditions et modalités d'octroi de subventions dites d'aide à l'étranger LC 02 541, avec comme annexe le règlement du fonds LC 02 540 qui en définit les ressources.

---

En ce qui concerne la délibération N° 38, Mme Caroline BENBASSAT souhaite savoir quelles sont les raisons d'un tel vote par le Conseil municipal.

M. le Maire répond que cette proposition de délibération répond à une recommandation de la Cour des comptes qui préconise le vote d'un crédit budgétaire supplémentaire de tout objet n'ayant pas été prévu dans le budget de l'année courante, ceci avant l'engagement de la dépense. Il réitère sa remarque sur l'incohérence de cette recommandation et cite à nouveau l'exemple du sel à neige. Si des intempéries exceptionnelles de neige entraînent l'achat de plus de sel, il conviendrait, selon la Cour des comptes, de convoquer le Conseil municipal pour le vote d'un crédit budgétaire supplémentaire, attendre le délai d'affichage de 6 à 10 jours, puis le délai référendaire de 40 jours. Seulement à cette issue, la commande pourrait être faite et selon ce délai, vraisemblablement après la neige ! Il n'est pas admissible de ne pas entretenir les routes durant ce délai.

La délibération proposée au vote ce soir va dans le même sens, sachant que les interventions pour l'éradication des punaises de lit, objet non prévu lors de la préparation du budget 2013, ont d'ores et déjà débutés, tenant compte de l'urgence du traitement, soit avant l'ouverture du crédit budgétaire supplémentaire pour en obtenir les fonds. Il faut savoir que les délais référendaires pour les délibérations présentées ce soir échoient à mi-janvier 2014 (suspension du délai durant la période du 23 décembre au 3 janvier inclus). M. le Maire souligne encore cette aberration de devoir attendre mi-janvier pour lancer cette action.

M. le Maire confirme à Mme Caroline BENBASSAT que cette recommandation est valable pour tous les montants non prévus au budget de l'Exercice concerné.

Mme Isabelle de PLANTA est surprise du coût de l'intervention pour l'éradication de ces punaises de lit.

M. le Maire répond que les interventions de sociétés spécialisées pour l'éradication des punaises de lit sont onéreuses et nécessitent plusieurs actions, entre autres celles d'un chien renifleur de punaises, ceci à plusieurs reprises pour s'assurer de leur disparition. La colonie doit également être vidée pour permettre une fumigation.

Outres ces interventions, la colonie ne peut être occupée durant tout le traitement.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente donne lecture de la délibération N° 38 et propose de passer au vote.

**Délibération N° 38 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire. Rubrique 08-314 « Entretien immeubles par tiers » - Compte de fonctionnement 2013. Eradication des punaises de lit – Colonie les Mélèzes à Morgins.**

Vu le crédit budgétaire de TTC 175'000 F, rubrique 08-314 « Entretien immeuble par tiers », voté dans le cadre de la délibération No 23 du budget de fonctionnement 2013 par le Conseil municipal le 13 novembre 2012, approuvé par Département de l'Intérieur et de la Mobilité le 20 décembre 2012,

vu le constat de la présence des punaises de lit par le responsable de la colonie « Les Mélèzes » à Morgins et l'importance de procéder très rapidement à leur éradication par des sociétés spécialisées,

vu l'exposé des motifs relatif à la présente délibération,

vu le rapport de la commission des finances du mardi 5 novembre 2013,

vu l'art. 28, al. 1 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984 (B 6.05.01),

sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal  
décide  
par 15 oui, unanimité – 0 non – 0 abstention**

1. D'ouvrir à M. le Maire un crédit budgétaire supplémentaire de TTC 15'000 F destiné à mandater des sociétés spécialisées dans l'éradication des punaises de lit dans la colonie « Les Mélèzes » à Morgins.
2. De comptabiliser la dépense prévue à l'article 1 dans le compte de fonctionnement 2013 en dépense supplémentaire - Rubrique 08-314 « Entretien immeubles par tiers ».

---

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente donne lecture de la délibération N° 39 et propose de passer au vote.

**Délibération N° 39 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire. Rubrique 54-365 « Institutions pour la jeunesse » - Compte de fonctionnement 2013.**

Vu le crédit budgétaire de TTC 800'000 F, rubrique 54-365 « Institutions pour la jeunesse », voté dans le cadre de la délibération No 23 du budget de fonctionnement 2013 par le Conseil municipal le 13 novembre 2012, approuvé par Département de l'Intérieur et de la Mobilité le 20 décembre 2012,

vu le constat des excédents de charges relatifs à :

- Espace de vie enfantine « La T'Anières », en raison de l'application de la Convention Collective de Travail (CTT), de la baisse du taux d'occupation et de la volonté de formation et de stages.
- Crèche intercommunale « L'Île-aux-Mômes », en raison de la hausse du coût des places.
- P'tit Resto d'Anières, en raison de la hausse des coûts d'exploitation.

vu l'exposé des motifs relatif à la présente délibération,

vu le rapport de la commission des finances du mardi 5 novembre 2013,

vu l'art. 28, al. 1 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984 (B 6.05.01),

sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal  
décide  
par 15 oui, unanimité – 0 non – 0 abstention**

3. D'ouvrir à M. le Maire un crédit budgétaire supplémentaire de TTC 80'000 F destiné à couvrir les excédents de charges de l'espace de vie enfantine « La T'Anières », de la crèche intercommunale « L'île-aux-Mômes » et du P'tit Resto, en 2013.
4. De comptabiliser la dépense prévue à l'article 1 dans le compte de fonctionnement 2013 en dépense supplémentaire - Rubrique 54-365 « Institutions pour la jeunesse ».

---

**b. Rappel du rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ». Séance du mardi 15 octobre 2013. Préavis sur la demande d'ouverture d'un crédit d'engagement – Trottoir route de l'Hospice (M. Gilbert HUMBERT, Président).**

Mme la Présidente passe la parole à M. Gilbert HUMBERT, Président de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ».

M. Gilbert HUMBERT souligne que l'exposé des motifs joint à la délibération soumise au vote donne tout renseignement sur la réalisation de cet ouvrage. Il rappelle que lors de la séance du mardi 15 octobre 2013, les membres de la commission ont rendu un préavis favorable, à l'unanimité, pour :

- L'option visant à la pose d'un revêtement bitumineux.
- L'ouverture d'un crédit d'investissement de 600'000 F pour cet ouvrage.

M. Louis BOLDRINI souhaite savoir si l'Etat a confirmé sa participation aux frais du trottoir réalisé le long de la route cantonale de Thonon et quel en est le montant.

M. Pierre CHOLLET répond positivement. La totalité des frais du trottoir le long de la route cantonale sera pris en charge par l'Etat, environ 100'000 F, sous réserve des budgets alloués.

Pour répondre à Mme Isabelle de PLANTA, M. le Maire souligne que le montant annoncé de 600'000F est brut, dont à déduire la participation cantonale. Le coût à charge de la Commune s'élèvera donc au moment du bouclage de ce crédit à environ 500'000 F.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI rappelle la volonté de créer une « double-piste » permettant aux véhicules de la route de l'Hospice de s'insérer plus facilement dans le flux de la circulation de la route de Thonon et si cet élément est prévu dans la réalisation de ces futurs travaux.

M. Pierre CHOLLET confirme ce constat qui a été étudié en son temps et qui a donné lieu à un marquage spécifique par deux présélections au bout de la route de l'Hospice, une pour rejoindre Veigy et l'autre pour s'engager sur la route de Thonon. Cela a été étudié, mais pour diverses raisons, il n'est toutefois pas possible de réaliser une voie de « lancement » telle qu'existante sur les autoroutes, surtout qu'un marquage d'une bande cyclable sera réalisé sur ce tronçon. Le seul moyen d'améliorer la situation serait de faire diminuer la vitesse des véhicules venant de la France.

Pour répondre à M. Pierre BUHOLZER, M. Pierre CHOLLET confirme que trois points d'éclairage sont prévus, sur le tronçon depuis le chemin des Ambys.

Mme Isabelle de PLANTA demande quelle entreprise sera en charge de réaliser les travaux.

M. Pierre CHOLLET répond que quatre entreprises ont été sollicitées pour deviser l'ouvrage, la moins-disante étant l'entreprise PIASIO SA. Cette dernière n'est pas encore informée de l'adjudication, tenant compte du vote ce jour relatif au crédit d'investissement.

M. Pierre CHOLLET ajoute que ces travaux sont prévus en mars 2014 pour une durée d'environ 2 ½-3 mois. La circulation ne sera pas interdite, mais parfois alternée en fonction des interventions et de l'avancement des travaux.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente donne lecture de la délibération No 40 et propose de passer au vote.

*(Ndlr : Tenant compte de la remarque de M. Louis BOLDRINI sur le numéro du plan, il a été revu les numéros de parcelles et plans concernés par cette délibération au regard de l'autorisation de construire reçue après la séance. Ces éléments ont été modifiés, n'entraînant toutefois aucune d'incidence sur le fonds du vote par le Conseil municipal visant à ouvrir ce crédit d'investissement pour la réalisation de cet ouvrage).*



**Délibération N° 40 – Proposition du Maire relative à l’ouverture d’un crédit d’engagement destiné à l’aménagement d’un trottoir – Route de l’Hospice – Tronçon chemin des Ambys/Route de Thonon – dp communal - Parcelles N° 5806/Plan 43 et N° 5050/Plan 44 – DP cantonal route de Thonon – Parcelle N° 5771/Plan 44**

Vu l’article 30, alinéa 1 lettre e et m de la loi sur l’administration des communes B 6 05 du 13 avril 1984,

Vu la volonté d’assurer la sécurité des nombreux piétons le long de la route de l’Hospice jusqu’à la route cantonale de Thonon, afin de rejoindre, entre autre, l’arrêt « Anières-Douane » des Transports Publics Genevois des lignes « B » et « G »,

Vu la décision de prolonger le trottoir existant depuis le giratoire « route de Chevrens, route de la Côte-d’Or, route de l’Hospice » jusqu’à la route de Thonon,

Vu le projet et devis de la société EDMS – Ingénieurs au Petit-Lancy du 9.9.2013, d’un montant total de TTC 600’000 F, comprenant les travaux d’aménagement du trottoir sur la route de l’Hospice dp communal – Parcelles N° 5806/Plan 40 et N° 5050/Plan 44, tronçon chemin des Ambys/route cantonale de Thonon et sur la DP cantonal route de Thonon (RC), parcelle N° 5771/Plan 44, jusqu’à l’arrêt des TPG « Anières-Douane » devant la station-service AGIP et la création d’une bande cyclable,

Vu le préavis favorable du Département de l’Intérieur, de la Mobilité et de l’Environnement (DIME), Direction des ponts et chaussées du 5.6.2013, de participer aux frais des travaux pour la partie réalisée sur le DP cantonal route de Thonon, à hauteur d’environ TTC 100’000 F,

Vu l’enquête publique en cours (Parution dans la FAO du 11.10.2013 - délai au 11.11.2013) N° 3963 relative au projet de réglementation locale du trafic (réglementation de la vitesse à 60 km/h. dans les deux sens) au sens de l’article 4 de la loi d’application de la législation fédérale sur la circulation routière du 18 décembre 1987 et de l’article 2 du règlement d’exécution de la loi d’application de la législation fédérale sur la circulation routière du 30 janvier 1989, en regard de l’APA 38599 - 1, concernant le projet d’aménagement du trottoir route de l’Hospice et la création d’une bande cyclable,

Vu l’autorisation de construire APA 38599 – 1, en cours de traitement par le Département de l’Urbanisme (DU) – Direction des autorisations de construire, concernant l’aménagement de ce trottoir et la création d’une bande cyclable,

Vu la présentation du dossier à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » lors des séances du lundi 9 septembre 2013 et 15 octobre 2013, lors de laquelle il a été émis un préavis favorable, à l’unanimité, pour l’ouverture de ce crédit permettant la réalisation de ces travaux,

Vu l’exposé des motifs relatif à la présente délibération,

sur proposition du Maire

**le Conseil municipal  
décide**

**par 14 oui, majorité – 0 non – 1 abstention** (Mme Isabelle de PLANTA)

1. D’accepter la réalisation des travaux d’aménagement du trottoir sur la route de l’Hospice dp communal – Parcelles N° 5806/Plan 40 et N° 5050/Plan 44, tronçon chemin des Ambys/route cantonale de Thonon et sur la DP cantonal route de Thonon (RC), parcelle N° 5771/Plan 44, jusqu’à l’arrêt des TPG « Anières-Douane » devant la station- service AGIP et la création d’une bande cyclable.
2. D’ouvrir un crédit d’engagement de TTC 600’000 F, dont à déduire la participation du Département de l’Intérieur, de la Mobilité et de l’Environnement (DIME) – Direction des ponts et chaussées à hauteur d’environ TTC 100’000 F pour la partie du DP cantonal route de Thonon, parcelle No 5771/Plan 44, jusqu’à l’arrêt des TPG « Anières-Douane » devant la station-service AGIP.
3. D’autoriser le prélèvement de cette somme sur les fonds propres de la Commune.
4. De comptabiliser ce crédit d’engagement dans le compte des investissements puis de le porter au bilan de la commune d’Anières, dans le patrimoine administratif.
5. D’amortir la dépense nette au moyen de 30 annuités, qui figureront au budget de fonctionnement dès 2015 – sous rubrique 62-331.

#### **Point 4**

##### **Proposition(s) du Maire et des Adjoint(s).**

M. le Maire Patrick ASCHERI, M. l'Adjoint Pierre CHOLLET n'ont pas de proposition.

---

*Mme la Présidente passe la parole à M. l'Adjoint Serge SERAFIN.*

M. Serge SERAFIN revient sur un sujet soumis à la commission « Urbanisme et constructions », soit d'envisager une étude visant à placer des panneaux solaires sur les bâtiments publics, afin de contribuer à l'énergie renouvelable. Les membres de ladite commission ont émis un préavis favorable sur cette proposition.

Toutefois, la procédure adéquate aurait été de soumettre cette proposition au Conseil municipal, seul habilité à renvoyer ou non un objet à une commission pour une éventuelle entrée en matière.

Pour cette raison, M. Serge SERAFIN réitère donc sa demande au Conseil municipal en vue d'un vote pour renvoyer formellement ce sujet à la commission « Urbanisme et constructions ».

M. Louis BOLDRINI, au nom du groupe « Le Centre », est favorable au renvoi de ce sujet à la commission « Urbanisme et constructions ».

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente propose de passer au vote.

**A l'unanimité, les membres du Conseil municipal sont favorables au renvoi à la commission « Urbanisme et constructions » du sujet relatif à une étude visant à placer des panneaux solaires sur les bâtiments publics.**

---

#### **Point 5**

##### **Communications du Maire et des Adjoint(s).**

*Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire Patrick ASCHERI.*

##### **Budget de l'Exercice 2014**

M. le Maire remercie les Conseillers municipaux de leur confiance suite aux votes des délibérations relatives au budget communal de l'Exercice 2014.

##### **Colonie « Les Mélèzes » à Morgins.**

M. le Maire rappelle que dans le cadre du budget 2014 relatif aux projets d'investissement pour l'année 2014, un montant de 550'000 F a été identifié pour des travaux à la colonie « Les Mélèzes » à Morgins. M. le Maire souhaite que le Conseil municipal se détermine dans le choix de la commission qui sera amenée à traiter ce dossier.

L'aspect financier est évoqué, ainsi que l'aspect relatif aux travaux à envisager dans la colonie. Il est convenu que la prédominance dans ce cas est celui relatif à la rénovation, réhabilitation de ce bien communal.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente propose de passer au vote.

**Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, optent pour que le dossier relatif aux travaux de rénovation, réhabilitation de la colonie « Les Mélèzes » à Morgins soit renvoyé à la commission « Urbanisme et constructions ».**

---

*Mme la Présidente passe la parole à M. l'Adjoint Pierre CHOLLET.*

##### **Route de l'Hospice – Aménagement d'un trottoir.**

M. l'Adjoint remercie les Conseillers municipaux du vote favorable pour l'ouverture d'un crédit d'investissement pour la réalisation du trottoir à la route de l'Hospice, ainsi que les autres points.

---

Mme la Présidente passe la parole à M. l'Adjoint Serge SERAFIN.

M. l'Adjoint n'a pas de communication.

---

## **Point 6**

### **Propositions individuelles et questions**

#### Cambriolage à la Poste d'Anières – Lundi 30 septembre 2013

Mme Isabelle de PLANTA souhaite savoir si la Commune envisageait de faire un geste envers le buraliste, suite au cambriolage de la Poste fin septembre dernier.

M. le Maire répond qu'il s'est rendu à la Poste pour le voir et que ce dernier, bien que choqué les premiers jours, l'a rassuré sur son état de santé.

---

#### Typhon Haiyan - Philippines

M. Christophe DEVENOGE rappelle la catastrophe naturelle aux Philippines. Le typhon Haiyen s'est abattu sur les Philippines au début du mois courant, entraînant des dégâts massifs et dévastant de nombreuses régions. Beaucoup de victimes sont à déplorer.

M. Christophe DEVENOGE propose le versement de 5'000 F à la « Chaîne du bonheur » pour cette action, à prélever sur le budget à disposition de la commission « Finances et aide humanitaire ».

**A l'unanimité, le Conseil municipal, donne son accord pour le versement de 5'000 F à la « Chaîne du bonheur » pour une aide aux Philippines suite au typhon Haiyan, montant qui sera pris sur le budget à disposition de la commission « Finances et aide humanitaire ».**

---

#### Circulation – Route de la Côte-d'Or

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, au nom du groupe « Anières différemment » souhaite, faire une déclaration en revenant sur la proposition faite lors du Conseil municipal du 18 juin dernier concernant l'étude de la fermeture de la route de la Côte-d'Or à la circulation automobile et l'issue de celle-ci.

En effet, comme déjà dit lors du Conseil municipal du 29 octobre dernier, le groupe « Anières différemment » regrette fortement que cette étude n'ait pas pu aboutir. Par la fermeture totale à ce mode de déplacement, exceptée aux riverains, ils souhaitent sécuriser les promeneurs et les cyclistes, toujours plus nombreux, qui empruntent cette voie et par là, les encourager. En effet, sur la plus grande partie de ce chemin de campagne, la circulation est autorisée à 80 km/h.

Cette fermeture permettrait également de relier la route de la Côte-d'Or au chemin des Bûchilles situé à Corsier, dont un tronçon est déjà fermé à la circulation et qui rejoint le chemin de la Gentille pour débouche sur le chemin du Petray qui, lui, est également fermé à la circulation. Il sera d'ailleurs intéressant de voir si cette fermeture provisoire deviendra définitive.

Tout comme certains membres du Conseil municipal, le groupe « Anières différemment » ne souhaite pas entraver la fluidité du trafic automobile et est également soucieux de cette problématique.

Cette proposition ne prêterait en rien le déplacement des voitures sur les deux axes routiers importants qui sont la route de Thonon et la route d'Hermance, puisqu'à une distance de quelques centaines de mètres se trouve le chemin des Ambys, chemin parallèle à la route de la Côte-d'Or, qui offre le même détour que celle-ci. Les automobilistes qui souhaitent prendre un chemin de traverse ne se voyaient donc pas pénalisés par cette fermeture qui, avec comme but essentiel, de sécuriser et de rendre plus convivial les autres modes de déplacement.

Le groupe « Anières différemment » regrette cette décision prise par la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » qui les a surpris, d'autant plus qu'en séance plénière, cette proposition avait obtenu une très belle majorité, soit 14 voix pour et 2 contre, et en prend acte.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI remercie l'Assemblée de son attention.

#### Saint-Sylvestre des Aînés et personnes seules/31 décembre 2013

Il est prévu d'organiser la Saint-Sylvestre des Aînés et personnes seules au P'tit Resto de l'école, comme l'an dernier. Mme Denyse BARBEZAT-FORNI demande s'il est possible, en fonction du nombre d'inscrits, d'organiser cette manifestation au local des sociétés du Clos-Les-Noyers, espace plus convivial pour une telle réception.

M. le Maire accepte cette requête et en informera l'organisatrice.

#### Décision de l'Assemblée générale de l'Association des Communes Genevoises (ACG) relative à la participation du Fonds intercommunal au financement 2014 de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de 900'000 F soumise au droit de veto des Conseils municipaux.

Mme Chantal BORDIER rappelle que les Conseillers municipaux ont reçu la décision de l'Assemblée générale de l'Association des Communes Genevoises relative à la participation du Fonds intercommunal au financement 2014 de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de 900'000 F soumise au droit de veto des Conseils municipaux (art. 60 C LAC). La décision a été prise le 30 octobre 2013, avec un délai au 20 décembre 2013.

Toutefois, dans le document transmis aux Conseillers municipaux, sous point 1. « Contexte », il est fait mention de la création d'une enveloppe sportive dotée d'un montant de 500'000 F vouée à soutenir des manifestations ou des démarches destinées aux projets intercommunaux sur le plan sportif.

Mme Chantal BORDIER souhaite des informations complémentaires concernant les deux chiffres annoncés dans ledit document.

M. Serge SERAFIN répond qu'il s'agit d'une enveloppe concernant la promotion de la relève sportive. Cette enveloppe de 500'000 F était complétée de 100'000 F pour les sports individuels.

Le service des sports cantonaux et différentes parties qui regroupent cette structure ont travaillé depuis bientôt 2 ans pour recadrer et débudgétiser cet accompagnement sportif, également en raison de la nouvelle loi sur le sport. La répartition des 900'000 F se décomposent donc ainsi :

- 300'000 F pour les projets intercommunaux ponctuels.
- 600'000 F permettant de soutenir les instances de formation des jeunes sportifs.

Les critères d'attribution des sommes aux Clubs sportifs répondent à des règles très strictes, souligne encore M. Serge SERAFIN.

Mme Chantal BORDIER remercie M. Serge SERAFIN, mais trouve que le document n'est pas assez explicite pour permettre aux Conseillers de se forger un avis sur la question.

#### Ecole – Contes – 20 décembre 2014

Mme Corinne ALHANKO-BAUER informe l'Assemblée que le groupe des contes se rendra dans les classes de l'école, pendant la journée du vendredi 20 décembre 2013.

**La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour étant épuisé, Mme la Présidente lève la séance à 20h.00.**

*Mme la Présidente invite l'Assemblée à se rendre à Choulex pour un dîner.*

*M. le Maire précise qu'un bus de JP Excursions est prévu pour ce déplacement ; déplacement offert par la Direction de JP Excursions en remerciements à la Commune pour sa fidélité.*

La Présidente du Conseil municipal :

Un Conseiller municipal :

La secrétaire du Conseil municipal :